



COMMUNIQUE

Paris, le 24 février 2006

L'INPH et la CPH – les deux organisations **représentent 80 %** des Praticiens Hospitaliers – expriment d'une même voix leur refus catégorique au projet de nouvelles procédures d'affectation et de nomination des praticiens hospitaliers au sein des établissements publics avec la mise en place d'un lien de subordination au pouvoir administratif.

Nos organisations condamnent la désinvolture avec laquelle les praticiens hospitaliers et leurs représentants ont été informés de ce projet, communiqué à la va vite en fin de séance. De la même façon, il n'est pas admissible que le décret fondateur du Centre National de Gestion soit soumis pour simple avis épistolaire.

L'union syndicale sera sans faille sur un dossier où est en cause la place des praticiens à l'hôpital public avec comme objectif de promouvoir la responsabilité médicale au sein de nos établissements.

En l'absence d'un projet statutaire respectant parfaitement l'indépendance professionnelle présentée lors de la réunion du 2 mars 2006, nos organisations appelleront la communauté médicale à une action nationale de grande ampleur.

CPH :
Docteur Pierre FARAGGI
Président

INPH :
Docteur Rachel BOCHER
Présidente